



Paye facture d'eau hors eau compris dans les charges

Par **STEROU**, le **19/05/2008** à **18:48**

Nous sommes actuellement géré par une régie, le problème est le suivant: nous sommes au mois d'avril il nous ont posé des compteurs individuels d'eau pour chaque appartement. Le souci est qu'on va payer les charges (70 euros) + la facture d'eau de Bourges plus. Dans le contrat, l'eau est comprise dans les charges et nous n'avons pas eu de réduction de charge et aucune explication du fonctionnement après la mise en place du compteur. Est-ce normal? Pour cela, nous avons mis dans chaque boîte aux lettres de la résidence une pétition. Les personnes sont libres de la signer ou pas. La régie nous informe que le seul droit qu'on a est de se taire car nous sommes locataire. Est-ce qu'il y a un article pour les obliger à nous donner des explications et sommes-nous dans nos droits? Merci